

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 DECEMBRE 2017**

DATE DE LA CONVOCATION	1 ^{er} Décembre 2017
DATE D'AFFICHAGE	1 ^{er} Décembre 2017
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE	15
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS	15
NOMBRE DE CONSEILLERS ABSENTS	0
- AYANT DONNÉ POUVOIR	0
- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR	0

Le Mardi Cinq Décembre à Dix Huit Heures, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de VARS, dûment convoqué par M. le Maire, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de M. Dominique LAUDRE, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS (15) : M. Christophe BENOIT, M. Eric COLLOMBON, M. Norbert COSTE, M. Edouard DAVID, M. Arnaud DE BLUZE DE ST ARROMAN, Mme Cécile DISDIER, M. Michel DOMINIQUE, M. Simon GIRAUD, M. Marc GUEYDON, M. Dominique LAUDRE, Mme Elisabeth MAEGHERMAN, M. Bruno MARTIN, Mme Raphaëlle MARTOIA, M. Laurent RISOUL, M. Hervé WADIER.

ÉTAIENT ABSENTS et EXCUSÉS (0) :

- AYANT DONNÉ POUVOIR (0)
- N'AYANT PAS DONNE POUVOIR (0)

NOMBRE DE VOTANTS : 15

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. Norbert COSTE.

<u>Quorum au cours de la séance</u>		<u>Présents</u>
<u>Délibérations N° 2017-201 à N° 2017-210</u>	<u>Nombre de votants :</u> <u>15</u>	15
<u>Délibération N° 2017-211</u> Mme Elisabeth MAEGHERMAN et M. Norbert COSTE ne prennent pas part au vote.	<u>Nombre de votants :</u> <u>13</u>	13
<u>Délibérations N° 2017-212 à N° 2017-226</u>	<u>Nombre de votants :</u> <u>15</u>	15

M. le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 18h10.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité nomme M. Norbert COSTE, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 13 novembre 2017 n'appelant pas d'observations est adopté à l'unanimité.

I. FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL ET INTERCOMMUNALITE

2017-203 Election d'un représentant au sein des réunions des copropriétés - Le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare élus pour siéger aux réunions de copropriétés :

- Titulaire : Marc GUEYDON
- Suppléant : Michel DOMINIQUE.

2017-204 Election des délégués au Parc naturel régional du Queyras - Le Conseil municipal, à l'unanimité, déclare élus pour siéger au conseil syndical du Parc naturel régional du Queyras :

- Titulaire : Raphaëlle MARTOIA
- Suppléant : Arnaud DE BLUZE DE SAINT-ARROMAN.

II. URBANISME - FONCIER - IMMOBILIER

2017-205 Attribution d'un logement social communal à Sainte-Marie. Appartement n°2 situé au 1^{er} étage - Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide l'attribution du logement social communal n°2 situé au 1^{er} étage de l'ancienne école de Sainte-Marie, en faveur de M. Jérôme PAQUET, pour un loyer mensuel de 272 €/mois et autorise M. le Maire à signer la convention de location correspondante.

2017-206 Attribution d'un logement social communal à Sainte-Marie. Appartement n°1 situé au rez-de-chaussée - Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide l'attribution du logement social communal n°1 situé au rez-de-chaussée de l'ancienne école de Sainte-Marie, en faveur de Mme Céline GLACHANT, pour un loyer mensuel de 271 €/mois et autorise M. le Maire à signer la convention de location correspondante.

2017-207 Convention d'utilisation de l'orgue - Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention proposée et mandate M. le Maire à signer la convention tripartite relative à l'utilisation de l'orgue, ainsi que toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à sa bonne exécution.

2017-208 Convention avec la Communauté de communes définissant les modalités de gestion du complexe Maison de Santé Pluridisciplinaire - Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le principe de la superposition d'affectation, dit que la commune est l'affectataire initial du complexe Maison de santé pluridisciplinaire, mandate M. le Maire aux fins de signature de la convention avec la Communauté de communes relative à cette superposition d'affectation et autorise M. le Maire à passer une convention de prestations de services avec la Communauté de communes afin d'assurer la maintenance de la Maison de santé pluridisciplinaire.

2017-209 Utilisation des locaux scolaires par la microcrèche - Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'utilisation des locaux scolaires en dehors du temps scolaire par la microcrèche, en approuve les modalités et autorise M. le Maire à signer la convention s'y rapportant.

III. SAISON HIVER 2017-2018

2017-210 Convention relative aux modalités de convoyage de la clientèle vers les établissements d'altitude - Hiver 2017 / 2018 - Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte les tarifs de secours sur pistes pour la saison 2017/2018 tels que précisés dans la délibération et donne tous pouvoirs à M. le Maire à cet effet et notamment de signer avec les exploitants, une convention de prestation de secours en application du décret n°2016-1412 du 21 octobre 2016 relatif au convoyage de la clientèle vers les établissements touristiques d'altitude offrant un service de restauration par des engins motorisés conçus pour la progression sur neige.

2017-211 Convention avec la copropriété Ski Soleil pour la mise à disposition du parking sur la parcelle AA176 - Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention avec la copropriété Ski Soleil proposée.

2017-212 Convention d'utilisation de la patinoire par le Hockey Club de Vars pour la saison d'hiver 2017/2018 - Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer la convention avec le Hockey Club de Vars pour la saison d'hiver 2017/2018 dans les conditions mentionnées dans la délibération.

2017-213 Tarifs d'entrée de la patinoire - Hiver 2017-2018 - Modification - Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition de tarif unique à 5 € pour l'accès à la patinoire pour la saison d'hiver 2017/2018.

2017-214 Convention avec l'Office de tourisme pour la vente des tickets d'entrée à la patinoire - saison d'hiver 2017 / 2018 - Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le principe de confier la vente des tickets d'entrée à la patinoire à l'Office de tourisme et autorise M. le Maire à signer la convention correspondante et tout acte nécessaire à son application.

2017-215 Tarifs frais de secours sur pistes - Hiver 2017-2018 - Le Conseil municipal, à la majorité (3 abstentions, 11 voix pour et 1 voix contre), adopte le principe de remboursement des frais de secours pour toutes les opérations consécutives à des accidents de ski survenus sur le territoire de la Commune et dans la zone normale d'intervention.

Il accepte, également, les tarifs précités de secours sur pistes pour la saison 2017/2018 et notamment la réactualisation tarifaire concernant l'évacuation urgente par le SDIS ne relevant pas du SAMU en application de la convention en vigueur relative à l'évacuation de personnes victimes d'accident de ski ainsi que la réactualisation tarifaire concernant l'évacuation urgente par le SAMU.

Il donne, de plus, tous pouvoirs à M le Maire à cet effet et notamment de signer avec la SEM SEDEV l'avenant N°21 d'actualisation tarifaire au contrat de gestion des secours sur pistes de ski alpin et de ski de fond, signé initialement le 5 décembre 1991, et si besoin est avec le SAMU05 ou son prestataire, une convention relative aux interventions hélicoptère médicalisé à partir de GAP/TALLARD.

Il annule et remplace, enfin, la délibération du Conseil municipal n°2017-175 du 13 novembre 2017 portant sur le même sujet.

IV. DELEGATION DE SERVICES PUBLICS - MARCHES PUBLICS - TRAVAUX

2017-216 Convention de partenariat avec le Département des Hautes-Alpes pour l'expérimentation de toilettes sèches au col de Vars pour l'hiver 2017-2018 - Le Conseil municipal, à l'unanimité, valide le principe d'un partenariat avec le Département des Hautes-Alpes visant à expérimenter la mise en service de toilettes sèches au col de Vars pour l'hiver 2017-2018 et autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat correspondante.

2017-217 Attribution du marché de prestation de service pour les transports en ambulance de la station de Vars - hiver 2017-2018 - Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ledit marché et autorise M. le Maire à le signer.

V. FINANCES COMMUNALES ET SUBVENTIONS

2017-218 Accord de principe pour les opérations comptables de fin d'année 2017 - Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ladite proposition et donne tout pouvoir à M. le Maire dans cette affaire.

2017-219 Autorisation de mandatement 2018 - Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'année 2018 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les

crédits afférents au remboursement de la dette et ce jusqu'au vote du budget de l'exercice 2018.

2017-220 Indemnité de gardiennage des églises communales - Le Conseil municipal, à la majorité (4 abstentions, 9 voix pour et 2 voix contre), décide d'allouer l'indemnité pour le gardiennage des églises communales, d'un montant de 120,97 Euros pour 2017, à Mr Felix CAILLET, prêtre, considérant qu'il ne réside pas dans la commune.

2017-221 Règlement du concours de décoration de Noël - validation des lots - Le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise M. le Maire à signer le règlement proposé, dit que pour cette année, un diplôme sera symboliquement remis au lauréat de chaque catégorie et qu'une communication en sera faite dans le Petit Varsinc et dans tout autre support qui sera jugé opportun pour mettre en valeur la contribution de chaque lauréat à l'embellissement de la station.

VI. FONCTIONNEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX

2017-222 Contrats d'assurance des risques statutaires - Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1^{er} : d'accepter la proposition suivante :

Durée du contrat : 3 ans (date d'effet au 01/01/2018) et une année supplémentaire pour renégociation du taux (date de fin au 31/12/2021)

- Agents Permanents (Titulaires ou Stagiaires) immatriculés à la C.N.R.A.C.L.

Risques garantis : Décès, Accident du Travail, Maladie Ordinaire, Longue Maladie/Maladie de Longue Durée, Maternité-Paternité-Adoption

Conditions :

Taux : 7,13% Franchise : 15 jours par arrêt sur le risque maladie ordinaire

Article 2 : d'autoriser M. le Maire à signer les conventions en résultant.

2017-223 Création d'un emploi saisonnier aux Services Techniques - Hiver 2017/2018 - Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve la proposition d'embauche d'un agent, en renfort, en cas de besoin, à temps complet en application de l'article 3-alinéa 2 de la loi statutaire du 26 Janvier 1984 concernant les besoins saisonniers pour une période de 6 mois maximum.

Il autorise, également, M. le Maire à procéder au recrutement correspondant et à signer tout document s'y rapportant dans le cas où un renfort s'avérerait nécessaire aux services techniques pendant la saison 2017/2018.

2017-224 Création d'un poste à mi-temps - filière administrative - Le Conseil municipal, à la majorité (1 abstention et 14 voix pour), approuve la proposition de créer un poste à mi-temps en contrat à durée déterminée d'un an pour assurer le bon fonctionnement des services suite à la demande de renouvellement d'un mi-temps d'un fonctionnaire territorial titulaire, à compter du 08 Février 2018.

Il autorise, également, M. le Maire à procéder au recrutement correspondant et à signer tout document s'y rapportant.

2017-225 Modification du tableau des effectifs - création d'un emploi de brigadier-chef principal - Filière police municipale - Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve

l'exposé de M. le Maire et approuve la création d'un emploi de brigadier-chef principal relevant de la filière police municipale pour le poste d'adjoint au chef de service de police municipale.

VII. INFORMATIONS SUR LES DECISIONS DU MAIRE

2017-226 **Liste des décisions du Maire** - Après l'exposé de M. le Maire, le Conseil Municipal prend acte des 4 décisions présentées.

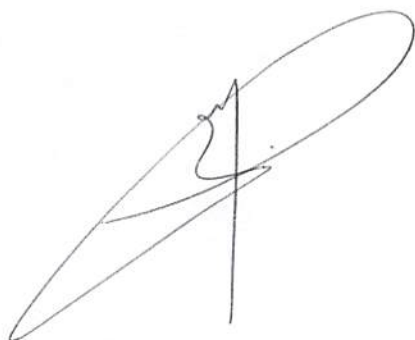
VIII. QUESTIONS DIVERSES

Sans objet.

L'ordre du jour étant épuisé, **M. le Maire** clôt la séance du conseil municipal à 20h00.

Le Secrétaire de séance,

Norbert COSTE



Le Maire

Dominique LAUDRE

